

ASAF



Mémoire et vérité

Paris, le 15 février 2019

Lettre n°19/02

L'ASAF s'implique dans le grand débat national

*« Pour moi, il n'y a pas de questions interdites »
(extrait de la lettre du président Macron)*

L'ASAF, association d'intérêt général et membre du groupe des associations représentatives du monde combattant, ne saurait être absente du grand débat national. Elle l'avait du reste annoncé dans sa [lettre de janvier](#) consacrée à la crise des « gilets jaunes ».

Dans le cadre strict de ses statuts, elle propose ci-dessous les quatre points qui lui paraissent devoir et pouvoir être portés par tous ceux qui, sans omettre leurs préoccupations personnelles, souhaitent que la Défense, sujet qui concerne tous les Français, ne soit pas la grande absente de cette consultation populaire.

1- La France doit disposer d'une armée complète, bien équipée et entraînée pour garantir son indépendance, son intégrité et la protection des Français.

Il s'agit donc de veiller à ce que les ressources prévues dans la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, indispensables à la remontée en puissance de nos armées, soient préservées.

La France doit veiller à préserver son autonomie stratégique. L'exemple de l'embargo imposé par les États-Unis sur la fourniture des pièces de rechange pour les catapultes du porte-avions *Charles de Gaulle*, après le refus de la France de soutenir l'engagement américain en Irak, est à ce titre très révélateur.

La France doit impérativement accroître la part de son budget consacré à la Défense et atteindre dans un premier temps 2% du PIB en 2025 comme le prévoit la LPM. C'est là une condition nécessaire pour que nos Armées aient les moyens d'accomplir leurs missions.

Rappelons que, pour sa Défense, chaque Américain dépense plus de deux fois ce que dépense chaque Français. ([Lire les lettres d'information de l'ASAF 2018](#))

2- La France doit renforcer sa cohésion et être fière de son passé pour bâtir son avenir.

L'État doit cesser toute forme de repentance et mettre en valeur l'exemplarité de héros français tout au long de son Histoire.

Certains dirigeants, intellectuels ou médias français jettent trop souvent l'opprobre sur certaines pages de notre histoire, soit de façon mensongère (la colonisation assimilée à un crime contre l'humanité), soit par ignorance du contexte ([affaire Audin](#)), soit par pure naïveté.

En revanche les innombrables Français dont le comportement fut héroïque sont trop rarement évoqués devant un peuple qui manque aujourd'hui de confiance en lui et une jeunesse en perte de repères.

Cette attitude est grandement préjudiciable à l'unité de la Nation car elle est susceptible de susciter chez certains, en particulier chez les jeunes nouvellement naturalisés, un sentiment de rejet au lieu d'offrir des exemples dont ils pourraient s'inspirer pour développer leur sens de l'engagement au service de la Nation.

3- Les engagements opérationnels doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique de long terme, soutenue par l'ensemble de la population.

Nos soldats doivent bénéficier du soutien indéfectible de la Nation et être assurés que les opérations qu'ils mènent aujourd'hui au prix du sang ne seront pas dénigrées demain.

Chaque fois que l'on accuse nos soldats d'hier d'avoir commis des crimes ou des atrocités, comme c'est régulièrement le cas à propos de l'Algérie, ou, plus récemment, d'avoir favorisé le génocide au Rwanda et d'en avoir été les complices par leur passivité, on sème le doute dans les esprits des soldats engagés aujourd'hui en opérations extérieures et on les fragilise.

Comment les empêcher de penser que leurs actions d'aujourd'hui seront peut-être demain, comme celles de leurs anciens, vouées aux gémonies ? Comment peuvent-ils continuer à se battre, à souffrir et à mourir aujourd'hui pour un pays dont les responsables politiques risquent de les abandonner demain ?

L'engagement de nos forces armées est celui de la Nation tout entière et celle-ci doit faire preuve de son soutien indéfectible à ses soldats dans le long terme. C'est particulièrement vrai pour ses blessés qui l'ont été « pour la France » à 20 ans et dont les blessures nécessitent des soins très contraignants tout au long de leur vie tels que les [grands brûlés](#), les blessés psychiques et de la moelle épinière, ou encore les amputés.

4-Les associations représentatives du monde combattant, déclarées d'intérêt général, doivent être davantage associées à la réflexion et aux décisions relatives à la Mémoire et au lien armée-nation. Certaines dispositions relatives à la Mémoire pourraient faire l'objet d'une consultation des associations afin d'aller vers plus de cohérence et de pertinence :

- le choix des commémorations patriotiques nationales annuelles ;
- la place de la médaille des victimes du terrorisme qui pour l'instant est située avant celle remise pour des actes de courage et de dévouement ;
- l'attribution de la mention « Mort pour la France » pour le [colonel Beltrame](#) et pour les militaires français tués en étant observateurs de l'ONUST ;
- la simplification du calendrier des commémorations nationales et son recentrage sur le 11 novembre conformément à l'esprit de la loi du 28 février 2012 ;
- enfin, quand elles ne sollicitent pas de subventions de l'État, les associations d'intérêt général, qui contribuent bénévolement au développement de l'esprit de Défense, doivent pouvoir émettre des reçus fiscaux pour les dons qu'elles reçoivent des Français.

En conclusion

Il ne faudrait pas que la satisfaction des intérêts particuliers de nos concitoyens conduise à l'affaiblissement des fonctions régaliennes de l'État et, en particulier, de la première d'entre elles : la Défense.

Dans le monde actuel il est plus que jamais essentiel que notre pays soit uni autour d'une armée forte. C'est la condition incontournable pour être efficacement protégés et rester libres.

LA RÉDACTION de l'ASAF
www.asafrance.fr

Retrouvez la lettre d'information de l'ASAF de janvier 2019
"État faible : la Nation et son armée fragilisées"

18, rue Vézelay 75008 Paris

Tél : 01 42 25 48 43 - Courriel : secretariat@asafrance.fr

Site : <http://www.asafrance.fr>

Association 1901 déclarée le 27 mai 1983. J.O. N° 57322 GR 182 - Fédération A. Maginot